

DOSSIER DE DEMANDE D'ENREGISTREMENT

Novembre 2023

LOGICOR Carvin SNC

Zone Industrielle du Château

62 220 – CARVIN

Evaluation des incidences du
projet au titre de la réglementation
Natura 2000



19 Bis avenue Léon Gambetta
92120 Montrouge

T+33 1 46 94 80 64

www.b27.fr
contact@b27.fr

SOMMAIRE

1	INTRODUCTION	4
2	DESCRIPTION DES SITES NATURA 2000	6
3	DESCRIPTION DU SECTEUR D'IMPLANTATION	8
4	ANALYSE DE L'INCIDENCE DU PROJET SUR LES SITES NATURA 2000	9
5	CONCLUSION	11

1 INTRODUCTION

L'inventaire des zones de protections réglementaires des sites naturels a montré que le terrain d'assiette du projet LOGICOR Carvin SNC objet du présent dossier n'est situé dans aucun périmètre réglementaire de type Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) et dans aucun périmètre NATURA 2000.

Les zones NATURA 2000 situées dans un rayon de 20 km autour du site sont les suivantes :

- NATURA 2000 FR3112002 - Directive Oiseaux « Les Cinq Tailles », située à 6 km à l'Est du site
- NATURA 2000 n° FR3100506 – Directive Habitats « Bois de Flines-les-Raches et système alluvial du courant des Vanneaux » située à 12 km au Sud-est du site
- NATURA 2000 n° FR3100504- Directive Habitats « Pelouses métallicoles de la plaine de la Scarpe » à 6,5 km au Sud du site

La carte ci-après présente la géolocalisation de ces différentes zones NATURA 2000 dans un rayon de 20 kilomètres autour du site:



Figure 1 : Localisation du site et des zones Natura 2000 autour du site (source : Géoportail)

2 DESCRIPTION DES SITES NATURA 2000

- Le site FR3112002 « Les Cinq Tailles ».

Situé à proximité des sources de la Marque entre les plateaux de la Pévèle et du Mélantois, et lié au massif forestier de Phalempin, le site des cinq tailles est inséré au cœur de grandes plaines agricoles. Le périmètre englobe deux grands bassins se situant au nord du site d'environ 35 ha et une couronne boisée de 86,60 ha.

Il s'agit d'un espace naturel sensible du département du Nord

Vers la fin des années 70, la sucrerie Béghin Say se construit à Thumeries et crée son premier bassin de décantation. Lentement comblé par les boues de lavage des betteraves, un second bassin est creusé en 1987. La production sucrière est finalement abandonnée en 1990 pour ne laisser subsister que l'activité de conditionnement du sucre.

Le Département du Nord s'est porté acquéreur du site le 6 juin 2001. Les travaux d'aménagement et de génie écologique ont été réalisés à partir de novembre 2004 et continuent encore aujourd'hui. Le site a été ouvert au public en juin 2005.

Les plans d'eau composés des anciens bassins de décantation ne font l'objet d'aucune activité de chasse ou de pêche, activités incompatibles avec la présence d'un gazoduc souterrain. La partie boisée fait, quant à elle, l'objet d'une activité de chasse.

Le site a été aménagé et ouvert au public. Il est soumis à une très forte fréquentation, mais les dispositifs d'observation et de protection des bassins permettent de respecter la tranquillité des oiseaux du bassin. La partie forestière du site subit, quant à elle, des dérangements importants.

Le site accueille une des plus remarquables populations françaises de Grèbe à cou noir, espèce nicheuse emblématique du site, se joint à cette espèce prestigieuse la rare Mouette mélanocéphale qui niche au sein d'une colonie de mouettes rieuses.

Fuligules milouins, morillons, canards colverts etc... se reproduisent sur les 35 ha de bassins : ils y trouvent la tranquillité et une nourriture abondante (insectes, petits poissons, plantes aquatiques). Certains oiseaux sont sédentaires bien que leur espèce soit en majorité migratrice : Foulque macroule, Héron cendré, Vanneau huppé et Gallinule poule d'eau. De nombreux migrateurs utilisent également les bassins : Avocette élégante, Echasse blanche, Gorgebleue à miroir, Guifette noire, Busard des roseaux, aigrettes, fauvettes, canards divers

- Le site FR3100506 « Bois de Flines-les-Raches et système alluvial du courant des Vanneaux » (directive Habitats).

Ce site correspond à une Butte tertiaire argilo-sableuse boisée dominant la plaine alluviale de la Scarpe, avec développement de différentes forêts acidiphiles du Quercion robori-petraeae et du Carpinion.

Ce site est ponctué de nombreuses mares oligotrophes acides, en périphérie desquelles s'observent quelques fragments de tourbières boisées riches en sphaignes. Système alluvial associé dont les caractéristiques géologiques, édaphiques, topographiques et écologiques sont d'une très grande originalité, avec vestiges de bas-marais et maintien de prairies mésotrophes

acidiclinales à neutroclinales d'une réelle valeur patrimoniale car en forte régression dans les plaines alluviales plus ou moins tourbeuses du Nord de la France.

A cet égard, les habitats d'intérêt communautaire les plus précieux et/ou les plus représentatifs, même s'ils n'occupent que de faibles surfaces, sont les suivants : herbiers immergés des eaux mésotrophes acides [Scirpetum fluitantis], pelouses oligo-mésotrophes acidoclines du Violion caninae, Bas-marais tourbeux acidiphile subatlantique du Selino carvifoliae- Juncetum acutiflori, rarissime dans les plaines du Nord de la France et plus ou moins en limite d'aire vers l'Ouest, Prairie de fauche mésotrophe hygrocline, subatlantique à nord-atlantique [Silao silai-Colchicetum autumnalis], Chênaie-Bétulaie oligo- mésotrophe [Querco robori-Betuletum pubescentis] apparaissant sous diverses variantes.

D'autres habitats relevant de l'annexe I sont présents, mais ils apparaissent aujourd'hui fragmentés. Cependant, les potentialités de restauration demeurent très grandes (forêts alluviales, pelouses maigres du violion caninae, landes sèches à callunes...).

- Le site FR3100504 « Pelouses métallicoles de la plaine de la Scarpe ». (directive habitats)

Ce site rassemble deux des trois principaux biotopes métallifères du Nord de la France.

Très peu répandus en Europe, ces biotopes issus d'activités industrielles particulièrement polluantes hébergent des communautés et des espèces végétales extrêmement rares et très spécialisées. A cet égard, les pelouses métallicoles de la Plaine de la Scarpe représentent un des seuls sites français hébergeant d'importantes populations de trois des métallophytes absolus connus : l'Armérie de Haller (*Armeria maritima* subsp. *halleri*), l'Arabette de Haller (*Cardaminopsis halleri*) et le Silène (*Silene vulgaris* subsp. *humilis*), cette dernière espèce considérée par certains auteurs comme un indicateur universel du zinc.

Aussi remarquables que la flore qui les constitue, les pelouses à Armérie de Haller de la Plaine de la Scarpe, sous leur forme typique [*Armerietum halleri* subass. *typicum*] ou dans leur variante à Arabette de Haller [*Armerietum halleri* subass.

cardaminopsidetosum halleri] peuvent être considérées comme exemplaires et représentatives de ce type d'habitat en Europe, même si la surface qu'elles occupent aujourd'hui s'est considérablement amoindrie depuis une quinzaine d'années.

Ces pelouses de physionomie variée (pelouses denses fermées, pelouses rases plus ouvertes riches en mousses et lichens métallotolérants) apparaissent en mosaïque avec des arrhénathéraies métallicoles à Arabette de Haller [*Cardaminopsido halleri*-*Arrhenatheretum elatioris*], autre végétation "calaminaire" très localisée en France.

3 DESCRIPTION DU SECTEUR D'IMPLANTATION

La parcelle du projet est incluse dans la zone industrielle du Château sur la commune de Carvin. Le site d'implantation du projet LOGICOR Carvin SNC est un terrain où est une activité de messagerie est réalisée depuis 2004. Il ne présente pas d'intérêt au niveau faunistique ou floristique.

La parcelle du projet est bordée :

- au Nord-ouest par des espaces boisés
- au Sud-à l'est et à l'ouest par des bâtiments d'activité, de logistique et de commerce en ligne

Les sites Natura 2000 sont séparées du site par l'A1 et de nombreux espaces urbanisés.

4 ANALYSE DE L'INCIDENCE DU PROJET SUR LES SITES NATURA 2000

Les habitats des zones NATURA 2000 « Les Cinq Tailles» sont recensés dans le tableau suivant

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N06 : Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	29 %
N14 : Prairies améliorées	2 %
N16 : Forêts caducifoliées	63 %
N20 : Forêt artificielle en monoculture (ex: Plantations de peupliers ou d'Arbres exotiques)	6 %

Les habitats de la zone NATURA 2000 « Bois de Flines-les-Raches et système alluvial du courant des Vanneaux» directive habitats sont recensés dans le tableau suivant :

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N06 : Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	1 %
N07 : Marais (vegetation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	2 %
N08 : Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	5 %
N10 : Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	30 %
N16 : Forêts caducifoliées	60 %
N23 : Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	2 %

Les habitats de la zone NATURA 2000 « Pelouses métallicoles de la plaine de la Scarpe» sont recensés dans le tableau suivant :

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N09 : Pelouses sèches, Steppes	100 %
N23 : Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	0 %

Les habitats des sites Natura 2000 « Les Cinq Tailles» et « Bois de Flines-les-Raches et système alluvial du courant des Vanneaux» sont composés à 60 % de forêts caducifoliées qui ne correspondent pas aux habitats recensés sur le terrain d'assiette du projet.

Concernant la zone Natura 2000 « Pelouses métallicoles de la plaine de la Scarpe », composée de pelouses sèches, elle possède un biotope très spécifique. Elle n'abrite pas d'oiseaux ou mammifères protégés.

En considérant le fait que le site est déjà construit, que les habitats des zones Natura 2000 ne correspondent pas à ceux du projet et l'urbanisation entre le site et les différentes zones Natura 2000, le projet n'aura pas d'incidence pour les zones Natura 2000.

5 CONCLUSION

Le projet n'est pas situé dans une zone Natura 2000. Il n'est donc pas susceptible d'engendrer une incidence directe.

Concernant les incidences indirectes liées aux rejets : le projet ne sera pas producteur de rejets susceptibles d'impacter les sites Natura 2000 les plus proches.

A l'issue de l'analyse préliminaire, il s'avère que le projet objet de la présente étude n'aura pas d'incidence significative sur les habitats et les espèces ayant justifié la désignation des sites NATURA 2000 localisés dans un rayon de 20 km.

Il n'est donc pas nécessaire de mener une étude détaillée des incidences du projet sur ces sites.